6210 : RESUME

Le projet de loi porte exécution du règlement (CE) N°443/2009 établissant des normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves dans le cadre de l'approche intégrée de la Communauté visant à réduire les émissions de CO2 des véhicules légers.

Ce règlement a pour objet d’établir des normes de performance en matière d’émissions pour les voitures particulières neuves immatriculées dans l’UE, contribuant à la mise en œuvre de l’approche intégrée de l’Union visant à réduire les émissions de CO2 des véhicules légers, tout en garantissant le bon fonctionnement du marché intérieur.

Le règlement communautaire étant d’applicabilité directe, le projet de loi 6210 comporte les dispositions nécessaires pour assurer son exécution. Il vise à identifier les autorités compétentes pour coordonner sa mise en œuvre et assurer la collecte et la mise à disposition des données sur les voitures particulières neuves et la communication à la Commission européenne de toutes les données et informations requises.